1

LA SITUATION DES RETRAITÉS EN FRANCE

La population française est de plus en plus nombreuse à accéder à la retraite en raison de la progression considérable de l'espérance de vie au cours de ces dernières décennies. La durée de la retraite s'allonge en conséquence, au point d'atteindre aujourd'hui un quart de l'existence en moyenne. Cette situation, inédite dans l'histoire française, nécessite davantage une approche empirique que spéculative sur les retombées positives ou négatives de ce vieillissement. Ainsi, peut-on constater que le passage de la vie active à la retraite produit des bouleversements à tous les niveaux de la vie, que ce soit dans les domaines des ressources financières, de la santé, de la famille, des activités de loisir. Il devient donc fondamental d'examiner les caractéristiques sociodémographiques (ressources, santé, famille) et les modes de vie (sociabilités familiale et amicale, activités de loisir) des retraités en France.

I. La situation économique des retraités

Pendant longtemps, la vieillesse a été synonyme de pauvreté. La sécurité des vieux jours était assurée par les revenus issus du patrimoine. Faute de patrimoine et de solidarité familiale, la personne âgée était contrainte à l'indigence et prise en charge par l'Église. À partir de juillet 1905, les personnes âgées peuvent bénéficier de la loi sur l'assistance obligatoire aux vieillards (70 ans), aux infirmes et aux incurables. Ces lois contribuent encore davantage à déprécier le rôle économique et social de la personne âgée, et à renforcer l'image peu flatteuse de la vieillesse.

Durant ces dernières décennies, la situation économique des retraités s'est considérablement améliorée en raison de la hausse du niveau des retraites et de la possibilité de constituer un patrimoine immobilier et financier durant la vie active. Aujourd'hui, le niveau de vie des retraités est équivalent à celui des actifs (Chambaz et al., 1995). Après 60 ans, les revenus des retraités sont assurés pour plus de trois quarts par les pensions de retraite (76,8 %), la part restante étant constituée des revenus d'activité (13,7 %), des revenus du patrimoine (7 %) et des prestations non imposables (2,5 %) (INSEE-DGI, Enquête revenus fiscaux 2001). De nombreuses disparités sont toutefois observées selon le sexe, la catégorie socioprofessionnelle, la situation familiale, la région de résidence etc.

A. Les pensions de retraites

De 1950 à 1990, le niveau de vie des retraités a fortement augmenté. Les évolutions législatives et les effectifs croissants de bénéficiaires de pensions complètes ont contribué à une généralisation des pensions de retraites. Ce qui donne implicitement un niveau de vie général plus élevé. Néanmoins, le niveau de vie des retraités a peu augmenté (Legendre, 2004) durant la dernière décennie. Depuis 1991, l'amélioration des

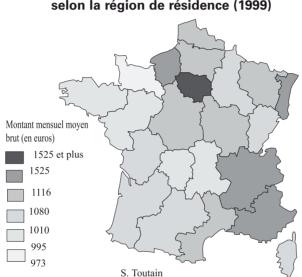
retraites a été nettement atténuée par l'introduction de cotisations sociales supplémentaires (cotisation sociale généralisée et contribution au remboursement de la dette sociale), dont les taux évoluent continûment à la hausse. Le pouvoir d'achat des retraités a donc diminué. En revanche, les nouveaux retraités continuent de partir avec des pensions plus élevées que la moyenne des pensions en cours, ne serait-ce que parce qu'elles sont mal revalorisées. De plus, l'évolution démographique vers une population vieillissante conjuguée aux politiques de réformes, dont l'objectif est de réduire le montant des pensions de retraite, ne manquera pas d'accentuer cette tendance.

À la retraite, le handicap économique des femmes est net (Delbès, Gaymu, 2003). En 2001, les femmes percoivent une pension de retraite quasiment deux fois moins élevée que les hommes. Le montant moyen de la pension de base (de droit direct, sans pension de réversion) pour les retraités est estimé à 1 372 euros pour les hommes contre 606 euros pour les femmes, soit 44 % de moins (ministère des Affaires Sociales, du Travail et de la Solidarité, 2003). Cet écart notable s'explique par le fait que les femmes subissent des contraintes professionnelles, qui se répercutent sur le montant de leur pension par rapport à celui des hommes. En effet, tout d'abord, même si les femmes enregistrent aujourd'hui des durées de cotisation plus longues qu'autrefois, leur durée d'activité demeure plus courte que celle des hommes et leur taux de participation au marché du travail, très souvent à temps partiel, plus faible (Maruani, 2000). Ensuite, les femmes sont moins nombreuses à accéder à des postes hiérarchiques plus rémunérateurs. Enfin, leur rémunération reste moins élevée à qualification équivalente (Bonnet, Buffetau, Godefroy, 2006). Toutefois, ce désavantage des femmes est partiellement compensé par le fait que les pensions de retraite sont versées plus longtemps. La durée de vie des femmes supérieure en moyenne de sept années, conduit à une période de versement de leur retraite aussi plus longue. Supposons un départ à la retraite en moyenne à 60 ans et une espérance de vie à cet âge de 21,5 ans pour les hommes et 26,5 ans pour les femmes en 2004 (Pison, 2005) : ces dernières percevront alors leur retraite « 23 % plus longtemps » que les hommes. Avec l'esprit des réformes futures, admettons un départ à la retraite à 65 ans : avec une espérance de vie à cet âge de 19,26 ans pour les hommes et 21,34 ans pour les femmes, ces dernières percevront leur retraite « 10 % plus longtemps » que leur homologue masculin.

Les niveaux de retraite diffèrent aussi notablement selon l'ancien statut professionnel des retraités (INSEE, Enquête Patrimoine, 1998) : les plus élevés sont enregistrés pour les anciens salariés du secteur public avec un montant mensuel moyen brut de 1 725 euros, les anciens salariés du secteur privé et les artisans avec respectivement 1 373 et 1 119 euros ; au sein de la catégorie des indépendants, les agriculteurs perçoivent les pensions de retraite les plus faibles avec 907 euros.

Il existe aussi de fortes disparités régionales en matière de niveau de retraite, puisque le montant de la pension varie entre 973 euros en Basse-Normandie et 1 525 euros en Ile-de-France. Ces disparités s'expliquent essentiellement par un effet de structure c'est-à-dire par des différences de composition sociale, professionnelle, d'âge et de sexe. La région parisienne se distingue donc particulièrement des autres régions françaises : le montant de la pension servie mensuellement y est supérieur de presque 64 % à celui de la France métropolitaine. Néanmoins, le montant de la pension francilienne contribue nettement à élever la moyenne de la France métropolitaine : seules deux régions (Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur) ont un niveau de retraite moyen supérieur à celui de la

France métropolitaine, toutefois inférieur de 21 % à la retraite médiane perçue en Île-de-France.



Carte 1. Montant de la retraite selon la région de résidence (1999)

Comme les retraités ont une assez forte tendance à vivre leur retraite dans la région où ils ont exercé leur activité professionnelle, les régions présentant des niveaux de salaires élevés ont également des niveaux de retraite élevés et, inversement. De plus, les régions enregistrant de faibles proportions de femmes, de retraités âgés (75 ans ou plus), de multipensionnés et de fortes proportions de cadres ont tendance à avoir une retraite moyenne mensuelle plus élevée. Néanmoins, ces disparités régionales sont atténuées par la redistribution (toutes prestations confondues), qui tend à égaliser les revenus entre les territoires « productifs » et les territoires « consommateurs ».

B. Les revenus d'activité professionnelle

L'activité professionnelle après 60 ans sans perception d'une pension de retraite est devenue, depuis de nombreuses années, très marginale en France comparativement aux autres pays industrialisés, en raison de la généralisation des systèmes de retraite, et plus particulièrement de l'abaissement de l'âge légal de la retraite de 65 à 60 ans en 1983. De fait, les revenus d'activité professionnelle constituent une part de plus en plus faible dans l'ensemble des revenus des retraités (13,7 % en 2001).

Cette évolution est visible à travers l'examen des taux d'emploi. Le taux d'emploi des hommes âgés de 60 à 64 ans est ainsi passé de 66,6 % à 17,9 % entre 1970 et 2004 (OCDE, site Internet). Pour les femmes, les évolutions sont moins nettes à cause de la généralisation de l'activité professionnelle féminine : le taux d'activité des femmes françaises âgées de 60 à 64 ans est passé de 33,2 % à 15,2 % entre 1970 et 2004 (OCDE, site Internet). Toutefois, les taux d'emploi après 60 ans, et *a fortiori* après 65 ans semblent être corrélés positivement avec le niveau d'éducation, c'est-à-dire les taux d'emploi sont d'autant plus importants que le niveau d'éducation est élevé.

Tableau 1. Taux d'emploi des travailleurs âgés de 60 ans et plus selon le niveau de qualification en 2001

	Hautement qualifié	Peu qualifié
France	23,2 %	8,1 %
Union européenne 15	42,8 %	20,8 %

Source: EUROSTAT, Résultats de l'ETF, 2002.

Depuis quelques années, afin d'assurer le financement du système de retraite, les pouvoirs publics cherchent à inverser cette tendance en promouvant le maintien professionnel des seniors, et donc un vieillissement actif. À cette fin, deux mesures ont été mises en œuvre : la première vise à réduire les possibilités de départ anticipé tandis que la seconde cherche à inciter au prolongement de l'activité. Le recours aux dispositifs de cessation anticipée d'activité est limité par la suppression en 2003, d'une part dans le secteur privé de l'Allocation de remplacement pour l'emploi (ARPE), et d'autre part dans le secteur public du congé de fin d'activité. De plus, les pouvoirs publics ont créé un mécanisme de surcote parallèlement à l'allongement des durées de cotisation avec une année supplémentaire dans la période d'activité applicable entre 2009 et 2012 pour les salariés des secteurs public et privé. À terme, la durée d'activité nécessaire pour percevoir une retraite à taux plein sera révisée tous les cinq ans et adaptée en fonction de l'évolution de l'espérance de vie à l'âge de la retraite.

Ces mesures visent à atteindre l'objectif européen de 50 % de taux d'emploi des 55-64 ans (résolution du Conseil européen de Stockholm en mars 2001) et du relèvement de l'âge moyen de départ en retraite. Ce qui se traduira par un relèvement de l'âge de la retraite en France de cinq ans en moyenne. La poursuite d'un tel objectif suppose sans doute de revaloriser le travail dans notre société.

C. Les revenus d'assistance

Instauré en 1956 et financé au départ par la vignette automobile, le minimum vieillesse est versé aux personnes âgées n'ayant jamais cotisé ou ayant une durée de cotisation insuffisante pour pouvoir prétendre à une pension. Entre 1959 et 2003, le nombre d'allocataires du minimum vieillesse s'est réduit considérablement passant de 2 550 142 à 634 163, les régimes des non-salariés ayant été particulièrement touchés par cette évolution. Parallèlement, le montant du minimum vieillesse, fixé à 578 euros par mois en 2003, a triplé en quarante-quatre ans.

Ainsi, cette évolution à la baisse du nombre d'allocataires du minimum vieillesse traduit une diminution du taux de pauvreté des retraités : en 1970, un ménage retraité sur quatre était qualifié de pauvre contre un sur vingt-cinq en 2000 (Houriez, Legendre, Le Verre, 2001). Des droits à la retraite plus importants, de fortes revalorisations des pensions, des retraites féminines de droits directs plus élevées sont autant de facteurs explicatifs de cette évolution.

En 2003, les allocataires du minimum vieillesse sont majoritairement des femmes (61 %) en raison de leurs carrières professionnelles plus souvent discontinues voire inexistantes ; de surcroît, 85 % des femmes bénéficiaires sont veuves ou célibataires, et vivent seules. *A contrario*, 39 % des hommes sont bénéficiaires de l'allocation ; mais 60 % d'entre eux sont encore mariés. Or, la précarité caractérise souvent les personnes seules touchant uniquement l'allocation du minimum vieillesse. Les femmes seules représentent ici plus de la moitié de l'ensemble des bénéficiaires, ce qui les place indubitablement dans une situation de précarité sinon de pauvreté.

De fortes disparités régionales existent aussi dans la répartition des allocataires du minimum vieillesse, puisque leur part oscille entre 3,6 % en Alsace et 23,6 % en Rhône-Alpes. La région Rhône-Alpes détient le record avec une proportion de bénéficiaires du minimum vieillesse supérieure de 414 % à celle de la France métropolitaine (5,7 %). Six régions, plus rurales que les autres, ont également une proportion d'allocataires du minimum vieillesse supérieure à celle de la métropole : l'Auvergne, l'Aquitaine, le Languedoc-Roussillon, la Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Midi-Pyrénées et le Limousin. Ces disparités s'expliquent essentiellement par un effet de structure c'est-à-dire par des différences de composition sociale, professionnelle et par sexe (forte proportion de veuves n'ayant pu acquérir des droits à la retraite).